

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 27
Votants : 32

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BEILLON, - Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°145-2022 – FIXATION DES TARIFS CONCERNANT LES DEPOTS DES DECHETS PAR LES PROFESSIONNELS
EN DECHETTERIES ET PLATEFORMES DE DECHETS VERTS**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que les déchetteries du territoire accueillent les dépôts des déchets des professionnels domiciliés sur le territoire. Par délibération n°63-2016 du 10 mai 2016, une tarification des dépôts en déchetteries et plateformes de déchets verts des déchets d'activité professionnelle a été instaurée afin de limiter les apports et recouvrer les charges financières liées à la collecte et au traitement de ces déchets.

Les tarifs n'ayant pas été réévalués depuis 2016 et les coûts de collecte et de traitement à la charge de la collectivité ayant augmenté, il est proposé une revalorisation des tarifs :

	Tarifs actuels en euros par m3	Tarifs à partir du 1 ^{er} janvier 2023 en euros par m3
Déchets verts	11,00 €	14,00 €
Gravats	18,00 €	22,00 €
Bois	16,00 €	20,00 €
Tout venant	25,00 €	30,00 €
Cartons	Gratuit	Gratuit
Métaux	Gratuit	Gratuit

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2023 des dépôts des déchets par les professionnels en déchetteries et plateformes de déchets verts tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/2022

Le Président,

